

# Démocratie et contre-pouvoirs



## AU SOMMAIRE

- **Les contre-pouvoirs, gage de la vitalité démocratique**  
*Thierry Beaudet* **39**
- **Une spirale sécuritaire**  
*Entretien avec Serge Slama* **42**
- **Un défi démocratique pour les syndicats**  
*Maryse Dumas* **45**
- **La vertu démocratique des contre-pouvoirs associatifs**  
*Julien Talpin et Antonio Delfini* **48**
- **La démocratie environnementale : une jeune pousse piétinée à faire foisonner**  
*Nicolas Bourbon* **51**
- **« Liberté, Liberté chérie »... La LDH fidèle à ses engagements**  
*Emmanuel Naquet* **54**

Les attaques gouvernementales contre la LDH (Ligue des droits de l'Homme) ont suscité une large réprobation et un aussi large mouvement de solidarité : c'est que comme beaucoup de prises de position l'ont souligné, elles s'inscrivent dans un contexte de mise en cause des contre-pouvoirs et plus largement de toutes les organisations qui refusent de se couler docilement « dans le moule de certains principes et valeurs imposés par les autorités » pour reprendre une expression du professeur de droit public Serge Slama.

Et l'actualité récente, avec notamment la dissolution des « Soulèvements de la Terre », montre bien une dérive autoritaire et une volonté de museler la contestation des choix politiques qui mettent en danger le climat et la biodiversité, détricotent nos acquis sociaux et menacent nos libertés.

### Les contre-pouvoirs, remparts démocratiques

D'où l'idée de ne pas nous contenter d'un plaidoyer *pro domo*, mais d'élargir la réflexion en essayant de nous interroger sur le rôle démocratique de ces contre-pouvoirs trop souvent ignorés et méprisés, quand ils ne sont pas menacés voire criminalisés.

Pourtant, comme le souligne Thierry Beaudet, président du Cese, ceux-ci sont une condition du bon fonctionnement de la démocratie : l'État, y compris lorsqu'il est parfaitement démocratique, ne peut tout faire ni tout contrôler, « *il ne peut être entièrement son propre contre-pouvoir : pour être effectif et efficace, celui-ci doit également procéder des libertés de la société et de sa vitalité démocratique* ». Alors que partout se font jour les tentations autoritaires et que se développent des régimes illibéraux, considérer les contre-pouvoirs comme des adversaires revient à fragiliser la démocratie : « *Il ne faut pas rêver de démocratie sans contre-pouvoirs ou d'unité nationale sans débat ni opposition* ».

À cette analyse font écho les propos de Serge Slama, qui exprime son point de vue de juriste : la France n'est pas soumise à un régime illibéral au sens strict du terme, mais confrontée à la dérive d'une forme d'autoritarisme qui existe depuis longtemps dans notre République : « *Nous sommes face à un gouvernement sur la défensive qui accumule les mesures sécuritaires non pas tant pour protéger la démocratie que pour protéger le pouvoir, le gouvernement, voire la personne du président de la République* ». Cette dérive a été favorisée par les récentes périodes d'état d'urgence au cours desquelles les autorités se sont accoutumées à prendre des mesures d'exception avec un contrôle réduit voire absent. Si bien que, de plus en plus, on inverse le principe selon lequel « *la liberté est la règle et la restriction de police l'exception* ».

Dans ce contexte les contre-pouvoirs existent et font un travail remarquable, mais « *le problème est que derrière, le relai politique est défaillant* ».

# DOSSIER

## Démocratie et contre-pouvoirs

Pour illustrer et préciser ces deux points de vue, nous avons choisi d'examiner ce qu'il en est du rôle démocratique de trois grandes catégories de contre-pouvoirs en nous limitant à ceux de la société civile.

### L'apport fondamental de la société civile

Maryse Dumas, ancienne responsable confédérale de la CGT, rappelle qu'il n'est pas de démocratie politique sans démocratie sociale et développe tout ce que le syndicalisme apporte à la démocratie : parce qu'il « *intervient directement au cœur du système d'exploitation, là où se noue la contradiction fondamentale d'intérêts entre capital et travail qui se répercute sur toute la société* », il offre aux salariés la possibilité de se faire entendre, de s'exprimer dans des actions collectives et d'obtenir des résultats. « *Il est, en cela, un puissant rempart contre les violences* ». Il favorise les collectifs et l'implication des salariés sur le sens de leur travail, son contenu et la prise en charge du bien commun.

Un autre type de contre-pouvoir est celui que représentent les associations. Les sociologues Julien Talpin et Antonio Delfini, énumérant les exemples récents de remise en cause des libertés associatives, constatent « *au cœur de toutes ces affaires : la mise en cause de la critique associative et du rôle de la société civile dans l'interpellation des pouvoirs publics.* » ; et cela est particulièrement vrai pour les associations recevant des financements publics, qui sont sommées de ne pas « *faire de politique* ». Or, « *si le rôle des associations dans la construction du lien social et de l'engagement citoyen est aujourd'hui bien établi [...] la mission de la société civile va au-delà* ». De fait, nombre d'entre elles défendent des causes, débattent et proposent des alternatives. Elles sont indispensables en ceci qu'elles « *comblent le vide laissé par l'effondrement des partis politiques* » ; mais elles permettent également « *l'inclusion des points de vue généralement marginalisés* » dans l'indispensable délibération démocratique ; enfin elles peuvent contribuer à raviver l'intérêt pour la chose publique. Autant de raisons pour préserver leurs libertés en ayant conscience des « *vertus démocratiques de la conflictualité sociale* ».

### De la conflictualité à la vigueur démocratique

C'est une analyse convergente que propose Nicolas Bourbon, co-responsable du groupe de travail « Environnement » de la LDH, sur la démocratie environnementale : le rôle des organisations de défense de l'environnement découle de textes tant nationaux qu'internationaux qui ont valeur

constitutionnelle. Ceux-ci affirment la nécessité de l'information et de la participation des citoyens aux prises de décision en matière environnementale. Mais « *leur mise en application effective, [...], s'avère [...] largement compromise* », si bien que des citoyens et citoyennes « *se mobilisent pour faire prendre conscience au public des enjeux environnementaux* ». Au lieu de les criminaliser, il importe de donner toute sa force à la démocratie environnementale et de commencer à en appliquer véritablement les principes fondamentaux « *tout en permettant des formes de participation adaptées au contexte démocratique actuel* ». Enfin, ce dossier ne pouvait pas omettre de parler de la LDH elle-même : c'est ce que fait Emmanuel Naquet en historien. Il montre comment, dès le début, la LDH s'est inscrite de façon originale dans le paysage politique et social et a maintenu son originalité au long de ses plus de 120 ans d'histoire. Il n'en esquivait pas pour autant les moments où « *la LDH a pu s'écarter des droits* », par exemple lors de « *l'affaire des fiches* » ou des « *procès de Moscou* ». Mais il montre comment la question des libertés a été une constante de son mandat, « *y compris contre son camp* » et souligne la cohérence de son projet : « *à suivre le cheminement de la LDH, au cœur de l'histoire des injustices et du politique, se dévoile une vision de l'État de droit : à ses yeux, la protection et l'extension des droits humains doivent être replacées dans le cadre d'une démocratie politique et sociale qui infère la notion de solidarité* ». Au final, s'il est une conclusion à tirer de cet ensemble, c'est bien la nécessité de toujours plus et mieux faire vivre ces apports démocratiques des contre-pouvoirs dans toute leur diversité et leur richesse. Cela implique d'admettre le débat et la conflictualité. Et aussi de trouver des voies nouvelles qui permettent de s'engager et contribuent à restaurer la confiance. Par exemple, comme le rappelle Maryse Dumas, « *les syndicats sont maintenant tenus d'imaginer et développer de réelles pratiques démocratiques, pour eux-mêmes en interne et plus généralement sur les lieux de travail et les localités* ». Et l'expérience des conventions citoyennes organisées par le Cese montre qu'il peut exister « *si ce n'est un contre-pouvoir, une contre-méthode pour faire revenir les citoyens dans le jeu démocratique* ». ●

**Gérard Aschieri,**  
rédacteur en chef de D&L

**« Au final, s'il est une conclusion à tirer de cet ensemble, c'est bien la nécessité de toujours plus et mieux faire vivre ces apports démocratiques des contre-pouvoirs dans toute leur diversité et leur richesse. Cela implique d'admettre le débat et la conflictualité. Et aussi de trouver des voies nouvelles qui permettent de s'engager et contribuent à restaurer la confiance. »**